



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure	2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi
Axe	2- Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active
Service instructeur	Rectorat
Dates agréments CLS	10 juin 2008 - 1 ^{er} juillet 2010

I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

a) Objectifs

La prévention du décrochage et l'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire, sans qualification ni diplôme, constituent des priorités nationales et européennes.

La circulaire interministérielle du 22 avril 2009 précise les nouvelles impulsions et réaffirme la ligne de conduite prolongée par le Plan Agir pour la Jeunesse présenté en septembre 2009. Dès lors, la lutte contre le décrochage scolaire est consacrée comme un pilier de l'action en direction de la jeunesse ; lutte d'autant plus pressante que le taux d'élèves décrocheurs se révèle plus important à l'échelle réunionnaise que dans la moyenne nationale (12 contre 7%)

Parmi les mesures mises en place, un suivi systématique des décrocheurs a été instauré, afin de pouvoir leur permettre de préparer leur vie active, à travers la formation ou l'insertion professionnelle.

Le développement d'outils de suivi et de pilotage, la coordination locale réunissant les acteurs de la formation et de l'insertion doivent en effet, aboutir à une prise en charge efficace du public décrocheur.

Parallèlement à la mutualisation des données et à la collaboration entre institutions, il convient également de proposer un système performant de lutte contre le décrochage scolaire, intégrant innovation, individualisation des solutions apportées et élargissement du public visé.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire doivent s'articuler autour d'actions permettant :

- d'offrir à tous les jeunes de plus de 16 ans une qualification destinée à faciliter leur insertion professionnelle,
- d'accompagner vers l'insertion les jeunes sortants du système éducatif,
- d'adapter l'accompagnement, le suivi et la prise en charge des jeunes décrocheurs, grâce à une action individualisée
- de prévenir et lutter contre le décrochage, en professionnalisant les acteurs, en charge de la remobilisation des jeunes.



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

- de diminuer le nombre de sorties sans qualifications

**statistiques Rectorat de la Réunion, 2007*

b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :

	Nature indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O	Nombre de bénéficiaires mis en parcours/an Nombre d'heures/stagiaires/an Taux de sorties positives		
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention	Nombre de bénéficiaires		(2006-2007)
	-élèves décrocheurs	340	210
	-professionnels	100	
	Total/Hommes/Femmes	H 60 % - F 40 %	H 65 % - F 35 %
	Répartition des participants selon l'âge :		
-élèves décrocheurs	16-20 ans	16-20 ans	
-professionnels (public adulte)	Tous âges		
Répartition des participants (élèves) selon le niveau d'instruction	IV-V	IV-V	
Taux de sorties positives	75 %	75 %	

c) Descriptif technique

1- des actions de remobilisation :

Plusieurs catégories d'actions visent les jeunes sortants du système éducatif, sans qualification :

- **Les MOREMO** (Modules de remotivation) sont programmés sur une année scolaire, les entrées/sorties étant possibles toute l'année. Le calendrier scolaire propre à l'académie de La Réunion rend les deux périodes de septembre 2008 et de janvier 2009 plus propices aux « rentrées ».



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

Durée de la formation : 30 semaines, soit 22 semaines de formation en centre et 8 semaines de stages dans des entreprises locales

Lieux de déroulement des actions : 14 établissements en 2008/2009 répartis sur les 4 bassins nord, ouest, sud et est :

Bassin Nord :

- Lycée professionnel Amiral Lacaze, Ste Clotilde
- Collège de la Montagne, St Denis
- Collège Les Deux Canons, Ste Clotilde

Bassin Ouest :

- Collège Raymond Vergès, La Possession
- Collège de l'Oasis, Le Port
- Collège Plateau Caillou, St Paul
- Collège des Aigrettes, St Paul
- Collège Célimène Gaudieux, La Saline

Bassin Sud :

- Collège Trois Mares, Le Tampon
- Collège Leconte de Lisle, St Louis
- Collège Terre Sainte, St Pierre
- LP Paul Langevin, St Joseph

Bassin Est :

- Collège Mille Roches, St André
- Collège Terrain Fayard, St André.

- **.Les MODAL** (Modules d'accueil en Lycée) sont programmés à la rentrée des vacances de l'été austral afin de permettre aux équipes éducatives des établissements de cibler leur recrutement en direction des jeunes les plus exposés au risque de rupture scolaire bien au-delà des difficultés ponctuelles d'adaptation au lycée, de les contractualiser en responsabilisant le jeune et la famille, et de les finaliser en privilégiant une approche pédagogique individualisée, par alternance afin de susciter au mieux l'adhésion à un projet réel d'insertion. La participation des services d'orientation sur cet axe d'intervention est assurée par le ou les Conseillers d'Orientation Psychologue des CIO en responsabilité de l'établissement support de l'action.

Durée de la formation : 165 heures de formation et de remédiation en lycée, une semaine de découverte en structure de formation initiale sous la forme de mini-stage et 4 à 6 semaines de stages dans des entreprises locales

Lieux de déroulement des actions : 7 établissements en 2008/2009 répartis sur 4 bassins

Bassin Nord :

- LEGT Leconte de Lisle, Ste Clotilde



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

- LP

Bassin Ouest :

- LP

Bassin Sud :

- LP

- LEGT Pierre Poivre

- LP Paul Langevin, St Joseph

Bassin Est :

- LEGT Mahatma Gandhi, St André.

• **Des solutions individualisées et innovantes:**

Adapter les actions, méthodes et procédés employés, dans le souci d'une plus grande efficacité, nécessite une adaptation des dispositifs existants, notamment grâce à l'expérimentation introduite par le droit à l'innovation.

La Circulaire Ministérielle du 18 mars 2010 portant préparation de la rentrée scolaire, rappelle ainsi le caractère impératif d'offre de:

1. solutions individualisées,

L'individualisation des parcours permet à l'institution de prendre en considération l'élève comme « sujet social », et plus seulement comme « sujet scolaire ». La contractualisation avec le jeune, et l'appropriation par lui de son devenir, le placent dans la situation d'un acteur actif et responsable. Combattre les difficultés spécifiques de chacun, propres aux apprentissages notamment face aux compétences langagières, ou aux savoir-être, et valoriser les compétences ou savoir-faire personnels représentent, en outre, un intérêt majeur des parcours individualisés dérogatoires.

a. action d'accompagnement et de médiation:

Les jeunes, en risque de décrochage scolaire ou sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme, sont repérés par les cellules de veille mises en place dans chaque établissement, ou par les enseignants,

Ils sont convoqués à un entretien individuel mené par un accompagnateur référent- formateur de la Mission Générale d'Insertion, dans le but d'analyser les problématiques propres aux difficultés rencontrées par l'élève.

L'accompagnateur référent oriente l'élève vers les personnes ressources utiles dans la résolution des problèmes exposés (COPSY, assistant de service social, infirmière, personnel de direction,...) et l'accompagne dans sa démarche et ses entretiens.

b. actions de suivi

Des rencontres individuelles hebdomadaires et des entretiens avec la famille si nécessaire, doivent aboutir à la résolution des problématiques (réorientation, proposition de période d'alternance, intervention des services médicaux et sociaux...)

c. actions d'évaluation



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

Un compte-rendu mensuel des avancées réalisées pour chaque élève est réalisé par l'accompagnateur, afin d'être présenté à la cellule de veille, et au chef d'établissement.

2. dispositifs innovants dans chaque académie.

Des actions et dispositifs innovants de lutte contre le décrochage scolaire, intégrant un volet expérimental dans l'académie de la Réunion tel que l'Internat d'excellence, doivent permettre d'adapter la prise en charge du public décrocheur, en réponse aux préconisations gouvernementales.

2- des actions de qualification :

.**Les MOREA** (Modules de réparation d'examen par alternance) dont l'objectif est d'amener les jeunes à réparer un examen (CAP-BEP en priorité) par alternance sans pour autant redoubler la classe terminale

. **Les ITAQ** - Itinéraires personnalisés d'accès à la qualification – doivent rester individualisés en fonction de la situation de chaque jeune au moment où il se présente, en fonction de sa demande personnelle. L'ITAQ est un itinéraire de qualification personnalisé, élaboré à partir des ressources de formation et du tissu économique du bassin d'emploi et de formation. Il peut comporter une ou des périodes en entreprise.

Objectif : conduire des jeunes à la qualification, prévenir l'abandon scolaire ou l'échec en individualisant les parcours selon les besoins et les possibilités locales d'aménagement du parcours

Durée de l'action : modules en sessions de 1, 2 ou 3 semaines d'une durée de 12 heures/semaine + stage en entreprise ou en parcours totalement individualisé selon les possibilités locales

3. des actions de formation

Des actions de formation en direction des professionnels, appartenant aux équipes pédagogiques et éducatives, visent à pérenniser les actions individualisées d'accompagnement et de suivi des potentiels décrocheurs ou décrocheurs avérés, afin également de renforcer et d'élargir la prévention du décrochage aux moins de 16 ans.

Ces actions permettront aux équipes de reconnaître les signes annonciateurs du décrochage, de rentrer en dialogue avec ce public spécifique, d'aborder avec le jeune ses problèmes individuellement, d'avoir une idée précise des ressources et des personnes-ressources en présence susceptibles d'aider dans la construction d'un projet professionnel ou dans le cadre d'un prolongement d'études, de remotiver et inciter le jeune à développer un projet professionnel, construire un parcours de formation, en sachant utiliser toutes les clés, arguments, et aides nécessaires.



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

a) dépenses retenues

- Frais relatifs aux sorties pédagogiques et déplacements
- Prestations pédagogiques spécifiques
- Actions externalisées :
coûts pédagogiques liés
 - à la formation de formateurs ou d'accompagnateurs
 - à l'accompagnement : coûts relatifs à l'accompagnement individuel ou collectif des élèves, séances de concertation, production d'outils et entretien individuels notamment
 - au suivi : entretien et médiation, suivi de stage notamment.

b) dépenses non retenues

- Actions communes d'information, de suivi et de coordination
- Frais administratifs des actions
- Rémunération des personnels enseignants de l'éducation nationale
- Frais de gestion du GIP FC/IP

III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

a) Critères de recevabilité

Statut du demandeur (bénéficiaire final)

Groupement d'Intérêt Public Formation Continue/Insertion Professionnelle

Localisation :

Ile de la Réunion

Autres

b) Critères d'analyse du dossier

- procédure d'appel à projets distinguant le bénéficiaire et l'opérateur
- date de l'opération
- adéquation de l'action aux besoins de La Réunion en matière de formation continue et d'insertion professionnelle
- analyse des coûts de la formation (par rapport à l'année n-1)



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

- résultats des années antérieures

IV. Obligations spécifiques du demandeur

Groupement d'Intérêt Public intervenant en appui à l'action de l'académie de La Réunion en matière de formation continue et d'insertion professionnelle

V. Informations pratiques

Lieu de dépôts des dossiers : Rectorat- DAFCO
Service Instructeur FSE
26 rue Pitel
97490 Ste Clotilde
dafco.secretariat@ac-reunion.fr

Où se renseigner : SI FSE Rectorat DAFCO

Services consultés (y compris comité technique) :

Conseil d'Administration du GIP
Comité de sélection (Rectorat)

VI. Modalités financières

a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes : Oui Non

Régime d'aide : Oui Non

— Préfinancement par le cofinanceur public : Oui Non

b) Modalités financières

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100 %

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.



CADRE D'INTERVENTION (FSE)

Mesure

2-08 - Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et d'emploi

Plafonds (subvention publique) :

Prise en compte des investissements générateurs de recettes :

c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut . Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	70	30					
100 = Coût total éligible	70	30					

d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés

aucun programme

VII. Liste des annexes (le cas échéant)
